

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2016

En préambule à la séance à 20 h, le maire donne la parole à Madame Marie Dominique AUBRY, Conseillère départementale, venue exposer l'actualité locale et départementale. A 21 h, à l'issue de l'intervention de Madame la Conseillère départementale, le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Assiette et destination des coupes 2017 :

Le conseil municipal décide de demander l'assiette des coupes de l'exercice 2017 dans les parcelles 2ie, 32ie de la forêt communale ainsi que la vente sur pied, par les soins de l'ONF, en bloc, des produits de ces parcelles.

Convention fonds de concours CAV :

Dans le cadre des Championnats de France, un fonds de concours a été accordé par la CAV suite à la réalisation de travaux de chaussée rue Victor Hugo. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention relative aux modalités de versement de ce fonds par la CAV en faveur de la commune.

Rapport annuel d'activité 2015 de la CAV :

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité annuel 2015 et du compte administratif de la CAV.

Décision modificative du budget :

Le conseil municipal approuve quelques modifications budgétaires notamment :

- pour modifier une imputation budgétaire afin de payer le solde des travaux du SIED, place Calmette
- pour le paiement de l'électricien suite à un déplacement de ligne téléphonique (fax)
- pour l'achat de 4 licences office 2016 (ordinateurs secrétariat et maire)
- pour le paiement du sol et d'une cuisine pour le logement communal (F4)
- le paiement du plafond de la BCD école primaire
- le paiement des travaux de voirie Chemin du Mont, rue E.Morin et G. Leclerc
- le paiement de reproductions et peintures de fresques sur transformateurs

Demande de subvention :

Un projet de reproduction et de mise en peinture d'une fresque est envisagée sur 2 transformateurs de la commune situés l'un rue de Graisse (poste Champs Fourchu) et l'autre rue Général Leclerc (poste Goudey).

A ce titre, le conseil municipal décide de solliciter une aide financière de 50 % auprès d'ENEDIS au titre de ce projet.

Convention avec ENEDIS

Dans le cadre du projet de reproduction et mise en peinture d'une fresque sur 2 transformateurs de la commune, le conseil municipal autorise également le maire à signer la convention avec ENEDIS

Pouvoirs délégués :

Droit de préemption

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Marché

Les travaux de réaménagement de la rue Paul Morel sont prévus : remplacement d'une conduite d'eau potable, assainissement, réfection de voirie, enrobé et espaces verts. C'est l'entreprise PIACENTINI de COLOMBE LES VESOUL a été retenue pour un montant de 223 143 € TTC.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 10 octobre 2016 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

A. BOUDOT

